

Règlement intérieur de la Rand'Océane du 12 juillet 2025 à Brem-sur-Mer

- Chacun des participants doit se soumettre au règlement intérieur de la Rand'Océane.
- Le départ pour la randonnée devra se faire :
 - Entre 17 heures et 17:30 pour les participants au **grand parcours**
 - Entre 17:30 heures et 18 heures pour les participants au **petit parcours**
- Les randonneurs participent sous leur propre et entière responsabilité. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident dû à un mauvais état de santé ou une mauvaise condition physique.
- Chaque participant devra préalablement se renseigner sur la météo et s'équiper en conséquence. Aucun équipement (vêtements, chaussures de marche...) ne sera fourni par l'organisateur.
- Aucun remboursement ne sera effectué pour cause de forfait d'un participant.
- L'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours ou les menus à tout moment. Il devra néanmoins en informer les randonneurs.
- Les randonneurs s'engagent à suivre les sentiers balisés, ne rien cueillir ni ramasser et à ne pas laisser de déchets et de traces de son passage sur les sites ou le long des sentiers. En raison d'éventuelle sécheresse, les fumeurs devront être très vigilants. Chacun devra également veiller à être discret, respectueux et courtois vis-à-vis des autres usagers et des riverains.
- Les randonneurs s'engagent à respecter le code de la route. Le parcours est majoritairement constitué de sentiers pédestres. Des cyclistes et des automobilistes peuvent néanmoins emprunter certaines portions du tracé sur lesquelles les randonneurs devront marcher en file indienne sur le côté gauche de la piste.
- Chaque participant devra amener ses **propres couverts** ceux-ci ne seront pas fournis par l'organisateur

Conditions d'annulation :

Annulation par l'organisateur :

En cas d'annulation de la randonnée par l'association (conditions météo défavorables, raisons logistiques ou toute autre cause indépendante de la volonté des organisateurs), les participants seront intégralement remboursés.

Annulation par un participant :

L'annulation de la part d'un participant n'est possible que sur présentation d'un justificatif valable (certificat médical, obligation professionnelle, événement familial grave, etc.).

Aucune demande d'annulation ne sera acceptée après le 6 juillet à minuit. Passé ce délai, aucun remboursement ne pourra être accordé, même sur justificatif.

RGPD et Droit à l'image :

Des photographies et/ou vidéos seront prises pendant la randonnée à des fins de communication et de promotion des futurs événements organisés par l'association (site internet, réseaux sociaux, affiches, etc.).

En vous inscrivant à cette randonnée, vous autorisez l'association à utiliser, à titre gratuit, votre image dans ce cadre, sauf opposition écrite formulée avant le début de l'événement.

L'organisateur s'engage à ne pas utiliser les données personnelles des participants à des fins commerciales, ne pas les divulguer à des tiers, les supprimer à la fin de l'événement, et ne les utiliser que pour le bon fonctionnement de la randonnée.